

Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

NANOSKIN HAPPY BUG



1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN HAPPY BUG Bug Remover
 Identificateur du produit : NA-HBG
 Famille du produit : Mélange aqueux

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Esthétique de carrosserie automobile

1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products
 Total Import Solutions, Inc.
 14700 Radburn Ave.
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

H315 Cause une irritation cutanée.

H319 Cause une irritation oculaire sévère.

H402 Nocif envers les organismes aquatiques.

Énoncés préventifs des risques

P264 Bien se laver les mains après la manutention.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P301 + P312 + P330 SI AVALÉ : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 + P312 SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et du savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise.

P304 + P340 + P312 SI INHALÉ : Amener la personne à l'air frais et maintenir sa respiration confortable. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P332 + P313 Si une irritation cutanée se produit : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

MOT DE SIGNALLEMENT : AVERTISSEMENT

Pictogramme



3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
MÉTASILICATE DE SODIUM	6834-92-0		>1%
GLUCONATE DE SODIUM	527-07-1		1-5%
2—BUTOXYÉTHANOL	111-76-2		1-5%
HYDROXYDE DE SODIUM			>1%
D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMÉRIQUE, DÉCYL OCTO GLYCOSIDE	68515-73-1	Nocif envers les organismes aquatiques	1-5%
DÉCANOL	112-30-1	Toxique aux organismes aquatiques avec des effets à long terme.	>1%
OCTANOL	111-87-5		>1%

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Suite à une inhalation :

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

Éviter tout contact cutané :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

Suite à un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant

Modification 12/24/2015

occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. La présence d'abrasifs dans la substance peut égratigner les yeux. Enlever si possible les verres de contact.

Suite à une ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Conseil au médecin / Traitement :

Aucun connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Point éclair : Non connu, mélange aqueux.

Seuil minimal d'explosivité: Sans objet

Seuil maximal d'explosivité: Sans objet

Auto-inflammation : Sans objet

Température d'inflammation: Non vérifiée

Produits dangereux de combustion : Oxydes de carbone, oxydes de sodium.

Agents d'extinction: Jet de pulvérisation d'eau, mousse résistance aux alcools, dioxyde de carbone, poudre sèche.

Procédures spéciales de lutte contre un incendie: Appliquer des mousses pour tout usage ou de type alcoolisé recommandées par les techniques du fabricant utilisées pour les incendies importants ou un jet d'eau. Utiliser le dioxyde de carbone ou un agent chimique sec pour les incendies mineurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome avec un équipement de protection. Refroidir les contenants à risque avec un jet d'eau.

Incendie particulier & risques d'explosion : Le produit peut possiblement flotter sur l'eau.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 de cette fiche signalétique

Précautions environnementales Le produit déversé peut représenter un risque de glissement ou émettre des fumées non prévues. Veuillez absorber les excès, rincer la zone et assurer une ventilation adéquate.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Confiner du mieux possible les déversements importants. Endiguer les fuites avec un matériel absorbant approprié et absorber le centre du déversement avec de la vermiculite, de la litière pour chat ou de la terre de diatomées. Balayer et éliminer selon les besoins. Pour les petits déversements, essuyer et laver la zone exposée.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention Porter des gants lors de l'utilisation, protéger les mains, le visage et la peau des expositions prolongées et répétées.

Entreposage Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 49 deg. C (120 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Commentaires sur les directives d'exposition Limites d'exposition :

2-Butoxyéthanol 111-76-2 TWA 20 ppm USA. ACGIH Valeurs limites d'exposition (TLV)

Remarques : Irritation des voies respiratoires supérieures.

Substances causant une irritation oculaire pour lesquelles il existe un Index d'exposition biologique ou des indices.

Un carcinogène confirmé pour les animaux avec une relation inconnue chez l'homme.

Potentiel d'absorption cutanée.

		TWA 50 ppm 240 mg/m ³ USA.	Limite d'exposition en milieu de travail (OSHA)
Octan-1-ol	111-87-5	TWA 50 ppm USA.	Niveau d'exposition environnementale en milieu de travail (WEEL)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	TWA/OSHA PEL	2 mg/m ³
Contrôles techniques	Ventilation adéquate nécessaire.		
Équipement de protection individuelle (PPE)			
Protection oculaire/ faciale	Si un polissage mécanique de solution est réalisé, veuillez porter une protection faciale/ oculaire appropriée et un respirateur approuvé NIOSH.		
Protection cutanée	Porter des gants lors de l'utilisation.		
Protection respiratoire	Appareil respiratoire approuvé NIOSH contre les particules en suspension dans l'air s'il n'y a pas de ventilation adéquate.		
Considérations d'hygiène générale	Traiter le produit comme la somme de ses composants. Les oxydes et la matière particulaire peuvent irriter les poumons. Se laver les mains avant et après son utilisation avant de fumer, manger ou boire.		

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Apparence	Liquide de la couleur du thé
Granulométrie	Liquide
Odeur	Piquante
Seuil d'odeur	Données non disponibles
Formule moléculaire	Mélange
Poids moléculaire	Mélange
Point d'ébullition	82 deg. C
Température de décomposition	Données non disponibles
Point de fusion	0 deg. C
Point de congélation	0 deg. C
Densité relative	0,97 g/cm ³
Densité apparente	Données non disponibles
Solubilité dans l'eau	100 %
Solubilité dans d'autres liquides	Données non disponibles
pH	9 - 10
Point d'éclair	Données non disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes.
Produits dangereux de décomposition	Oxydes de carbone, oxydes de sodium
Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

2—BUTOXYÉTHANOL

Toxicité sévère DL50 Orale - Rat - mâle - 880 mg/kg (Directive 401 Test de l'OCDE) Inhalation : Aucune donnée disponible DL50 Cutanée - Lapin - mâle - 1 060 mg/kg (Directive 402 Test de l'OCDE) DL50 Intrapéritonéal - Rat - 220

Modification 12/24/2015

mg/kg DL50 Intraveineuse - Rat - 307 mg/kg Corrosion/ irritation cutanée - Lapin Résultat : Irritation cutanée - 20 heures Dommage oculaire sévère/ irritation oculaire - Lapin Résultat : Irritation oculaire - 24 heures (Directive 405 Test de l'OCDE) Sensibilisation respiratoire ou cutanée Test de maximisation (GPMT) - Cobaye Résultat : Ne cause pas de sensibilisation cutanée. (Directive 406 Test de l'OCDE) Mutagénicité de cellule germinale Ovaire de hamster Résultat : négatif (Directive 474 Test de l'OCDE) Souris - mâle Résultat : négatif Carcinogénicité IARC : 3 - Groupe 3 : Non classifié quant à sa carcinogénétique chez l'homme (2-Butoxyéthanol) NTP: Aucun composant de ce produit n'a été identifié comme ayant une présence égale ou supérieure à 0,1 % qui est reconnu être ou est anticipé comme étant un agent cancérogène par le NTP. OSHA : Aucun composant de ce produit n'a été identifié comme ayant une présence égale ou supérieure à 0,1 % qui est reconnu être ou est anticipé comme étant un agent cancérogène par l'OSHA.

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMÉRIQUE, DÉCYL OCTO GLYCOSIDE

Type de valeur orale : DL50 Espèce : Rat Valeur : > 5 000 g/kg Type de valeur par inhalation : Valeur ATE : > 20 mg/l Type de valeur déterminée selon la vapeur : Valeur ATE : > 5 mg/l Type de valeur déterminée selon le brouillard Type de valeur cutanée : LD50 Espèce : Lapin Valeur : > 5 000 mg/kg

DÉCANOL

DL50 Orale - Rat - > 4 720 mg/kg Remarque : Comportement : Somnolence (générale (faiblesse générale de l'activité). Poumons, thorax, ou respiration : dyspnée. CL50 Inhalation - Rat - 4 h - > 2,05 mg/l CL50 Inhalation - Rat - 1 h - > 71 mg/l DL50 Cutanée - Lapin - > 2 000 - 4 000 mg/kg (Directive 402 Test de l'OCDE) DL50 Cutanée - Rat - > 5 000 mg/kg Aucune donnée disponible Corrosion/ irritation cutanée - Lapin Résultat : Irritation cutanée légère (Directive 404 Test de l'OCDE) Dommage sérieux aux yeux/ irritation oculaire - Lapin Résultat : Irritation cutanée modérée - 24 heures

OCTANOL

Toxicité sévère DL50 Orale - Rat - mâle et femelle - >5 000 mg/kg (Directive 401 Test de l'OCDE) Inhalation : Aucune donnée disponible DL50 Cutanée- Lapin - > 2 000 - < 4 000 mg/kg Aucune donnée disponible Corrosion cutanée/irritation cutanée- Lapin Résultat : Irritation cutanée légère - 4 h (Directive 404 Test de l'OCDE) Dommage sérieux aux yeux/ irritation oculaire - Lapin Résultat : Irritant oculaire. (Directive 405 Test de l'OCDE)

MÉTASILICATE DE SODIUM

DL50 Orale - Rat - mâle et femelle - 1 152 - 1 349 mg/kg Remarques : Gastro-intestinal : Ulcération ou saignement de l'estomac. Inhalation : aucune donnée disponible Niveau cutané : aucune donnée disponible Corrosion et irritation cutanées - Lapin Résultat : Corrosif - 4 heures (Directive 404 Test de l'OCDE)

Irritation/ Corrosion cutanée

Peut être irritant pour la peau.

Irritation/ Corrosion oculaire

Peut irriter/ endommager les yeux.

Effets d'une exposition (aiguë) à court terme

Aucune information disponible.

Inhalation

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE

Commentaires généraux

2-BUTOXYÉTHANOL

Toxicité chez le poisson Test statique CL50 - *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc en ciel) - 1 474 mg/l - 96 h (Directive 203 Test de l'OCDE)

Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques Immobilisation CE50 - *Daphnia magna* (Puce d'eau) - 1 550 mg/l - 48 h (Directive 202, Test de l'OCDE)

Toxicité sur les algues Inhibition de croissance CE50 - *Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte) - 1 840 mg/l - 72 h (Directive 201, Test de l'OCDE) 12.2 Persistance et dégradation

Biodégradabilité aérobie - Temps d'exposition 28 jours Résultat : 90,4 % - Facilement biodégradable.

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMÉRIQUE, DÉCYL OCTO GLYCOSIDE

Modification 12/24/2015

Toxicité chez le poisson CL50 > 10 - 100 mg/l
 Invertébrés aquatiques CE50 (48 h) 10 - 100 mg/l, Daphnia magna Plantes aquatiques CE50 (72 h) 10 - 100 mg/l (taux de croissance), Desmodesmus subspicatus
 Toxicité chronique chez le poisson : aucun effet observé à une concentration > 1 mg/l, (28 jours) Brachydanio rerio (Écoulement continu).
 Toxicité chronique chez les invertébrés aquatiques : Aucun effet observé à une concentration > 1 mg/l, (21 jours) Daphnia magna

DÉCANOL

Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques. NOEC - Daphnia magna (Puce d'eau) - 0,11 mg/l - 21 jours

OCTANOL

Toxicité chez le poisson CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 13,3 mg/l - 96 h (Directive 203, Test de l'OCDE)
 Toxicité chez les algues Test statique CE50 - Desmodesmus subspicatus (Algues vertes) - 6,5 mg/l - 48 h (Directive 201, Test de l'OCDE)

MÉTASILICATE DE SODIUM

Toxicité chez le poisson en test semi-statique CL50 - Danio rerio (Poisson zèbre) - 210 mg/l - 96 h (ISO 7346/1).

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Éliminer selon la réglementation fédérale, provinciale et locale. Les contenants ne devraient PAS être réutilisés. Les contenants devraient être éliminés selon les directives gouvernementales.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Information d'expédition**

Le produit n'est pas classifié par l'ONU. Le produit est non inflammable ou non reconnu comme ayant besoin de restrictions pour le transport. Avant l'utilisation, assurez-vous que le produit n'est pas contraint par des restrictions environnementales au niveau local, provincial ou fédéral qui ne sont pas autrement mentionnées.

Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

NFPA/HMIS

SANTÉ 1

INFLAMMABILITÉ 0

RÉACTIVITÉ 0

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**États-Unis**

Composants sur la liste de SARA 313 Les composants suivants sont assujettis au contrôle des niveaux de concentration de la Section 313 au Titre III de SARA: 2-Butoxyéthanol No. de CAS 111-76-2

Liste des composants du 'Massachusetts Right To Know List' :

2-Butoxyéthanol No. de CAS 111-76-2

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

Gluconate de sodium No. de CAS 527-07-1

2-Butoxyéthanol No. de CAS 111-76-2

Décan-1-ol No. de CAS 112-30-1

Modification 12/24/2015

Octan-1-ol No. de CAS 111-87-5

Disodium de métasilicate No. de CAS. 6834-92-0

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

Carbonate de sodium No. de CAS 527-07-1

2-Butoxyéthanol No. de CAS 111-76-2

Décan-1-ol No. de CAS 112-30-1

Octan-1-ol No. de CAS 111-87-5

Disodium de métasilicate No. de CAS. 6834-92-0

Californie

À date, le produit n'est pas reconnu pour avoir des matériaux contrôlés par la Proposition 65 de la Californie.

16. AUTRE INFORMATION

Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products**

Exonération de responsabilité

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.